

**Zeitschrift:** Journal suisse d'apiculture  
**Herausgeber:** Société romande d'apiculture  
**Band:** 71 (1974)  
**Heft:** 11

**Rubrik:** Assemblée des délégués de la société romande d'apiculture

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 27.06.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## ASSEMBLÉE DES DÉLÉGUÉS DE LA SOCIÉTÉ ROMANDE D'APICULTURE

Lausanne le 16 mars 1974 à 10 h., Restaurant du Rond-Point

Ordre du jour :

1. Ouverture et contrôle des pouvoirs.
2. Désignation des scrutateurs.
3. Adoption du procès-verbal de la dernière assemblée.
4. Rapport du président.
5. Finances : a) comptes 1973 ; b) rapport commission vérification ; c) budget ; d) fixation de la cotisation 1975 ; e) désignation des sections vérificatrices.
6. Adoption des rapports publiés dans le journal.
7. Elections au comité central.
8. Concours de ruchers.
9. Activité apicole.
10. Propositions individuelles et des sections.

---

La séance est ouverte à 10 h. 30 par le président R. Bovey.

Deux sections manquent : Jorat et La Chaux-de-Fonds.

1. Le contrôle des pouvoirs fait constater la présence de 91 délégués représentant 45 sections. L'assemblée est donc valablement constituée ; en plus 5 fédérations, total : 96 délégués.

2. Les scrutateurs, au nombre de 5, sont nommés.

3. Le procès-verbal de la dernière assemblée des délégués, publié en son temps dans le journal, est adopté sans discussion.

4. Le rapport du président, reproduit in extenso dans le journal d'avril, est longuement applaudi.

5. Finances : a) les comptes 1973 font ressortir un déficit d'exploitation de Fr. 4525.88. C'est le deuxième exercice déficitaire en suivant. Reflet fidèle de la conjoncture. L'augmentation des dépenses provient principalement des hausses sur le papier destiné au journal puisque, en cours d'exercice, nous avons dû accepter deux hausses. Ceci malgré la diminution des pages qui, de 364 en 1972, passent à 340 en 1973. Il faut aussi constater un fléchissement dans le nombre des abonnements. Le comité a tenu 6 séances en 1973 contre 5 en 1972.

Le caissier jette un cri d'alarme pour sauver ce qui reste des fonds propres de la société qui, en deux ans, ont diminué de plus de Fr. 12 000.—, laissant un solde de Fr. 6608.30 qui va être mangé par le prochain déficit. Dans ces conditions, une augmentation des

recettes s'impose de toute urgence car seuls les fonds propres peuvent être mis à contribution pour le ménage de la SAR.

b) Dans son rapport, la commission de vérification fait les mêmes constatations que le caissier. Elle constate la bonne tenue des comptes, la bonne gestion et propose à l'assemblée d'en donner valable décharge au caissier ainsi qu'au comité. Cette proposition est acceptée à l'unanimité. Quelques questions sont posées en vue de réaliser des économies, entre autres la suppression de la fiduciaire qui ne se justifierait pas pour un mouvement de Fr. 60 000.—.

c) Le budget 1974, se basant sur les recettes prévisibles, laisse à nouveau prévoir un déficit de Fr. 3250.—. Les frais du journal sont en nouvelle augmentation. Le nombre des membres de la SAR est actuellement de 4571, se répartissant comme suit :

Genève : 315 membres  
Vaud : 1452 membres  
Neuchâtel : 527 membres  
Jura : 741 membres  
Fribourg : 858 membres  
Valais : 858 membres = 4751 membres.

Une certaine économie pourrait être réalisée en diminuant encore le nombre de pages de notre journal, solution qui irait à l'encontre du but réalisé par celui-ci. Au contraire, il ne faudrait pas craindre de le développer. Une cotisation progressive basée sur le nombre de ruches semblerait la plus équitable et sauvegarderait la présence des petits apiculteurs dans les sociétés. Cette pratique n'est toutefois pas réalisable pour le moment mais une étude est en cours. Comme seule l'augmentation de la cotisation peut apporter un certain soulagement à notre caisse, le président amorce la discussion en proposant une cotisation à la SAR de Fr. 15.— ; proposition immédiatement combattue par M. Guillet qui propose Fr. 12.— pour 1975 seulement afin de résorber les déficits chroniques. M. Freléchoud propose une augmentation de la cotisation de Fr. 1.— alors que M. Schmid propose Fr. 2.—. Aux voix, la proposition Freléchoud l'emporte sur celle de O. Schmid par 55 voix contre 37.

Reste le financement de la fête du centenaire. Aucun fonds n'a été créé à cet effet et si nous voulons faire quelque chose de valable il faudra compter avec un certain nombre de milliers de francs. Cette somme pourrait être perçue en plusieurs tranches annuelles, en plus des cotisations, comme ce fut le cas lors du financement du film sur l'apiculture suisse. Si nous voulons que cette commémoration soit un succès il faudra que la carte de fête reste dans

l'abordable. En attendant de connaître le budget qui va être élaboré pour le centenaire de la SAR en 1976, C. Ruckstuhl propose qu'un premier pas soit fait en ouvrant une souscription. Cette proposition est acceptée et, joignant le geste à la parole, le motionnaire se fait inscrire en tête de liste, bientôt suivi par un certain nombre de délégués.

e) Sont désignées sans opposition comme sections vérificatrices des comptes 1974 : Lucens, Marly et Martigny.

6. Les rapports publiés dans le journal sont adoptés avec remerciements à leurs auteurs.

7. Le mandat de A. Paroz, A. Fournier et J. Chammartin au comité de la SAR est renouvelé par acclamation.

8. Il a été remis, lors du concours de ruchers, 9 médailles d'or et 8 d'argent. Les résultats détaillés ont été publiés dans le journal. Des félicitations vont à Léonard Burgi, de Marly, qui en plus de la médaille d'or pour 145 points sur 150 obtient en outre la médaille de vermeil de la FRSA pour le meilleur résultat. Cette exploitation comprend la sélection et l'élevage. L'apiculteur a aussi construit lui-même son rucher.

Pour 1975, les circonscriptions suivantes sont désignées pour le concours de ruchers : Les Alpes, Chamossaire et le Pays d'Enhaut.

Rappelons que pour 1974 ce sont le Jura Nord, Ajoie, Clos-du-Doubs qui recevront le jury.

A. Jaquier est confirmé pour une nouvelle période de 3 ans en qualité de membre du jury des concours de ruchers.

9. L'activité apicole pourrait être dirigée dans d'autres directions que seule la récolte du miel. Il serait souhaitable que les apiculteurs de montagne descendent leurs colonies en plaine pour la première récolte de printemps et que ceux de la plaine transhumant en montagne pour la deuxième récolte de fleurs ou de miellat.

Le pollen peut être aussi un appoint pour certains, car du fait que les trappes n'enlèvent que le 10 % de la récolte destinée à la ruche, bien des kilos pourraient être mis dans le commerce ou stockés en vue du nourrissage au printemps. La conservation peut se faire soit par congélation ou par séchage (déshydratation). Il faut toutefois tenir compte qu'au bout d'un an le pollen perd sa valeur biologique.

Quelques modèles de trappes à pollen, bricolées par des apiculteurs, sont montrées aux délégués. Le comité SAR donnera tous les renseignements aux intéressés.

Concernant la gelée royale, sa récolte n'est pas à la portée de tout le monde. Il faut la récolter sur une certaine échelle pour que ce soit rentable.

10. Dans les propositions individuelles, notre rédacteur A. Fournier plaide la collaboration. Il aimerait que parmi les apiculteurs ici réunis, certains lui fassent parvenir des articles, de façon à rendre encore plus attrayant le « Journal suisse d'apiculture ». M. Macherel pense qu'un président des fêtes du centenaire devrait être désigné. M. Liechti aimerait que le prix du miel de la prochaine récolte soit traité sur un prix sensiblement plus relevé, Fr. 10.— à Fr. 12.50. Il est aussi demandé que le nombre de ruches à mâles de la station de l'Hongrin soit augmenté. Le prix du sucre inquiète nombre de sections et d'apiculteurs. Il est demandé que le comité SAR intervienne à Berne pour obtenir soit une réduction des droits de douane ou du sucre à prix réduit dénaturé. Sur le plan romand, le marquage des reines sera fait à l'avenir au moyen des cinq couleurs, comme sur le plan international.

Les distinctions pour 25 ans de sociétariat devraient être modifiées. Ceci n'est guère possible pour l'instant car il en reste encore 580 chez le fabricant. D'autre part, pour les 40 ans d'activité on souhaiterait avoir un insigne boutonnière. Toutes ces propositions, si elles sont prises en considération par le comité, feront l'objet d'un rapport lors de la prochaine assemblée des délégués.

Séance levée à 13 h. 15.

*Le secrétaire : Théo Muller.*



## SOCIÉTÉ ROMANDE D'APICULTURE

### VÉTÉRANS SAR

MM. les présidents de section voudront bien remettre au soussigné, pour la date du

**20 novembre, au plus tard,**

la liste des vétérans SAR :

40 ans = entrés en 1935.

25 ans = entrés en 1950;

Veuillez svp. observer l'ordre ci-dessous :

| N° matricule | Nom      | Prénom | Domicile | Entré |
|--------------|----------|--------|----------|-------|
| 5485         | Chablais | Alexis | Lentigny | 1950  |

Merci pour votre collaboration.

Le préposé aux vétérans :

*Jean Chammartin, 1758 Villaz-St-Pierre (FR).*